

**Mairie de CHAUSSAN**

L'an deux mille six, le **lundi 4 décembre** à vingt heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 27 novembre 2006, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FURNION, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

présents : 14

votants : 14

**Date d'affichage** : Lundi 11 décembre 2006

**Membres présents** : Mr FURNION Pascal, Mme MEJEAN Catherine, Mr FERRITI Bernard, Mr CHAVASSIEUX Luc, Mr BONNEFILLE Joseph, Mr GUYOT Didier, Mr CELLARD Jean-Pierre, Mr REYNARD Patrick, Mme DOMINGEON Jacqueline, Mme RATTON Janine, Mme BLANC Anik, Mr Jean-Paul REYNARD, Mme PORTIER Carole, Mme CHOUX Elisabeth.

**Membres excusés** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Joseph BONNEFILLE

---

**OBJET : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUSSAN SUR L'ENQUETE PUBLIQUE A 45**

Le Conseil Municipal de Chausسان, dans sa séance du Lundi 4 décembre 2006, réitère dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de projet autoroutier A 45, de la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme, et d'une vraie politique nationale de développement durable, **son opposition au projet A 45.**

A l'appui de cette décision, le Conseil Municipal constate :

**1** : que cette infrastructure contribuerait à apporter un **flux de véhicules** supplémentaire dans l'agglomération lyonnaise **en contradiction totale avec le Plan de Déplacement Urbain** de la ville de Lyon.

**2** : que **cette infrastructure aboutirait, en zone Seveso**, dans le nœud autoroutier de Pierre-Bénite, déjà largement saturé, et que le silence reste total sur les modalités de gestion de ce surcroît de circulation et de raccordement sur l'A 7.

**3** : que le passage sur le plateau mornantais créerait pour la plupart des communes traversées, **des préjudices paysagers, sonores, écologiques et économiques irréversibles** :

- notamment dans l'anéantissement des efforts réalisés par les différents territoires pour préserver nos espaces naturels sensibles, nos ZNIEFF...
- notamment dans l'impact dramatique sur l'économie fruitière, maraîchère, viticole sur une large bande de terrain soumise à la pollution,
- notamment dans la consommation de l'espace nécessaire au projet (plus de 400 ha),

**4** : qu'en augmentant ainsi la capacité routière, on encouragerait les déplacements pendulaires individuels, générateurs de pollution et **la formation des nœuds de circulation appelés « bouchons » qui ne manqueraient pas de se former aux jonctions et autres changements de voies.** Le péage prévu à hauteur de Vourles encouragerait les automobilistes de notre secteur venant de Lyon à sortir gratuitement avant et à encombrer

les voiries des communes de l'Est et de l'Ouest du plateau Mornantais ...), que les automobilistes du plateau et du bassin du Gier, par l'effet dissuasif du péage, préféreront utiliser la D 342 pour reprendre l'A 450 après le péage.

#### **DES ALTERNATIVES EXISTENT :**

**5:** La nécessité est aujourd'hui **d'améliorer la sécurité de l'A 47 et de la requalifier** : c'est une demande des riverains, des élus ; il n'y a eu aucun travaux conséquents en 30 ans : ce fut fait en amont de St Chamond avec succès en 1998. Le passage dans la ville de Givors doit être aménagé en priorité : qui de nous voudrait vivre juste au dessus de ce nœud ? (à moins d'y être né).

**6 :** **Le cadencement des transports collectifs, notamment ferroviaire, doit être renforcé, les gares réhabilitées et les possibilités de stationnement hors agglomération lyonnaise développées** : un véritable RER entre Lyon et St Etienne 30 à 40 fois moins polluant que l'A45, un RER passant par Mornant, ferroutages, réouverture de la ligne SNCF Givors - Brignais, augmentation de capacité de parking vers les gares...etc.

**7 :** **L'investissement colossal nécessaire pour cette réalisation serait mieux employé** en améliorant la circulation et la sécurité de l'A 47 (5 à 7 fois moins cher que l'A45 : le Président du conseil général du Rhône l'a parfaitement démontré dans un document transmis au préfet), et en **réorganisant la zone des Sept Chemins**, en développant les alternatives au « tout route » pour se déplacer, **un passage à 3 voies de la RD 342** avec déviation de certains hameaux...

**8 :** **Rapprocher l'emploi de l'habitat pour éviter** les déplacements pendulaires : les collectivités locales agissent, d'autres actions et aides sont possibles. Cette autoroute qui deviendrait très vite saturée car elle appellerait l'urbanisation, elle attirerait les stéphanois sur la grosse agglomération lyonnaise (elle appauvrirait l'agglomération de St Etienne : la preuve est faite dans d'autres agglomérations de France ou d'Europe).

**Par ailleurs, le moment est venu de changer notre vision de l'aménagement du territoire par égard pour notre planète ; la dégradation de ses grands équilibres est mesurable par tous et c'est une situation inédite.**

**Tout le monde parle d'écologie, il faut montrer maintenant que l'on est capable d'en faire.**

**Nous avons maintenant un devoir d'exemplarité pour préserver l'avenir. Nous avons le devoir d'appliquer les accords de KYOTO signés par la France qui stipulent que les gaz à effet de serre doivent être divisés par 4 d'ici 2050 : cette structure est tout a fait contraire avec cet objectif...**

**L'Etat doit donc maintenant montrer le chemin d'une autre politique des déplacements.**

Le Ministre des transports et ses services techniques doivent mettre en place les mesures et trouver les solutions innovantes, opérer les bonnes mutations et réformes structurelles pour répondre au défi écologique, y compris dans l'aménagement des déplacements sur le territoire.

Ce serait tout à leur honneur d'être différents dans leur analyse, précurseurs et imaginatifs, justement quand la situation est inédite. Des exemples existent en Europe...

Si les décideurs proposent des modes de déplacements alternatifs efficaces, nos élus adapteront les tarifs et nos concitoyens les utiliseront et ils seront pour eux plus reposants, moins coûteux, plus sécurisants et pour tous moins polluants.

Un changement de cap dans nos habitudes, dans notre consommation peut avoir un effet dynamique sur notre économie. Il correspondrait ainsi aux principes de développement durable, protecteur de l'environnement, viable économiquement et équitable socialement. Cette politique volontairement écologique, qui s'applique à toutes les parties, serait un vivier d'emploi assuré.

Le Conseil Municipal de Chaussan, adhérent de l'Association ALCALY, déclare à l'UNANIMITE moins 2 abstentions :

- qu'il s'oppose au projet A45,
- que ce projet n'est pas d'utilité publique,
- qu'il est inopportun et irréversible dans le cadre du développement durable,
- qu'il est en contradiction avec les réflexions des communes de l'Ouest Lyonnais sur leur Schéma de Cohérence Territoriale,
- qu'il est dangereux pour le devenir de l'économie, de l'environnement et des habitants de notre territoire et pour l'avenir de nos enfants et petits enfants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Pour le Conseil Municipal  
Pascal FURNION, Maire.